



Coordinateur du réseau risques industriels à France Nature Environnement

« La revendication du recul des cuves d'hydrocarbure est légitime et responsable »

RESPIRE : France Nature Environnement (1) a apporté et apporte encore un soutien efficace aux actions menées par l'association RESPIRE, pourrais-tu nous expliquer pourquoi ?

MARC SENANT. Tout d'abord, le combat le justifie. Il n'y a qu'à se rendre sur place pour voir l'énormité de la situation : à peine 30 mètres séparent les cuves d'hydrocarbure des habitations, le risque est réel et il est inconcevable de rester les bras croisés. La situation doit évoluer, et dans un sens qui n'accable pas les riverains, déjà pollués au quotidien. Ensuite, il est évident que les habitants de la Pallice ont un grand besoin d'aide, technique mais aussi politique.

Dans ce dossier, c'est le pot de terre contre le pot de fer : des habitants d'un quartier populaire, aux revenus modestes et non familiers de ce milieu compliqué du risque industriel, face à un puissant pétrolier, secteur d'activité où le lobbying est parmi les plus puissants et les plus efficaces. Nous savons mieux que quiconque comme il est difficile pour une association locale de faire entendre sa voix, notamment lorsque de gros enjeux financiers sont présents, ce qui est le cas ici.

Enfin, FNE est avant tout une fédération, elle se doit d'appuyer au quotidien ses membres pour instaurer plus de justice, un meilleur respect de l'environnement, ou encore alerter l'opinion sur des situations comme celles que les habitants de la Pallice vivent aujourd'hui. L'appui, le soutien aux associations locales est la première raison d'être d'un mouvement comme FNE.

(1) France Nature Environnement (FNE) fédère un mouvement citoyen d'environ 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer. Cet important maillage territorial permet de lancer l'alerte, chaque fois que notre environnement est menacé. Créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, France Nature Environnement est une association sans but lucratif, indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse. Les revendications de France Nature Environnement sont construites et portées par des militants bénévoles, issus des associations de terrain. Leur action est motivée par le seul intérêt général. (Source site FNE)

Les riverains du site SEVESO haut Picoty/SDLP demandent le recul des cuves d'hydrocarbure plutôt que des expropriations et des travaux coûteux pour les habitations situées en zone de délaissement, cette revendication te semble-t-elle légitime ?

Oui, et particulièrement à la Pallice où les maisons étaient là bien avant les cuves. En droit de la propriété il y a un principe, celui de l'antériorité : un nouvel arrivant qui construit (2) autour d'un site industriel ne peut ensuite se plaindre des nuisances car il est réputé les avoir acceptées en choisissant de s'installer près de cette usine. Curieusement, ce principe ne semble être qu'à sens unique et c'est proprement impensable dans un pays qui défend l'égalité pour tous devant la loi. Dans le cas de La Rochelle, l'industriel doit prendre en compte la population, qui était là avant lui, et agir en conséquence en reculant ses cuves.

« ... et on vient demander aux habitants de payer pour se protéger du risque »

Oui ensuite, car le contraire s'apparenterait à une triple peine : les habitants de la Pallice subissent les nuisances au quotidien, apprennent aujourd'hui qu'ils vivent sous la menace d'un risque, et on vient leur demander de payer pour s'en protéger ! Autant, on pourrait l'entendre pour une nuisance, car une fumée on la voit, une odeur on la sent, etc. Mais comment percevoir une menace d'explosion, d'incendie ? D'autant que pendant des décennies, rien ou quasiment rien ne filtrait des industries, ni sur les process, ni sur les substances et leur dangerosité. Cette triple peine est inacceptable.

Oui car cela permet un équilibre entre la prise en compte de la dimension humaine du sujet - l'expropriation peut être vécue comme un vrai drame pour certaines personnes qui vivent là depuis des années, ont leurs habitudes, leurs amis, leurs repères, bref, leur vie-, et le maintien d'une activité économique profitable pour nombre de travailleurs rochelais. De plus, les prix de La Rochelle ne permettent pas de proposer une qualité de vie égale à des gens qui ont parfois mis toute leur vie à se payer un logement à la Pallice, et c'est une dimension qui ne doit plus être occultée dans le choix de nos décideurs.

Par ailleurs, cette demande [du recul des cuves] me paraît raisonnable : les habitants ne demandent pas la fermeture du site, mais son aménagement pour qu'il s'intègre dans son environnement, ni plus, ni moins. C'est une demande sérieuse car responsable et légitime car techniquement réalisable. Oui en terme de capacité financière. Le secteur pétrolier se porte à merveille. Total(3), par exemple, a clairement montré que la crise ne le concernait pas, avec au contraire un bénéfice net record en 2010 de plus de 10 milliards d'euros. Cerise sur le gâteau, Total ne paye pas un euro d'impôt en France ! Cette réalité n'est pas, loin de là, celle des habitants des quartiers populaires.

(2)Respire rappelle que la délivrance de permis de construire est de la compétence de la mairie et sa responsabilité est engagée de laisser construire en zone de danger. Respire est aussi très soucieuse de la situation des locataires vivant près des cuves.

Respire souligne aussi ici le manque d'information transmis par la Ville de La Rochelle et la préfecture de Charente-Maritime sur la réalité Seveso aux anciens et plus récents habitants des quartiers de Laleu-la Pallice.

(3) SDLP (société des dépôts de la Pallice) est contrôlée à 34% par Total

Au-delà de l'injustice que représente cette obligation de travaux pour un risque subi, FNE identifie surtout un risque que les gens ne puissent jamais se payer le luxe de la protection face à une deuxième catastrophe de type AZF ! Et alors, que diront nos décideurs, notamment locaux, en cas de nouvel accident ? Que l'on n'a pas été assez loin dans la protection des populations ?

Il faut rompre avec cette logique de l'après-coup et mettre sur la table, dès maintenant, les garanties d'une protection efficace et définitive des populations. Cette garantie, c'est la réduction du risque là où il est, à sa source, dans les usines. En ce qui concerne La Rochelle, c'est le recul des cuves. Après tout, s'il s'agit d'une question financière, pourquoi ne pas prévoir d'utiliser l'argent public prévu pour raser les habitations ou les transformer en bunker, en soutien financier à la réduction du risque, c'est-à-dire au déplacement des cuves ? Peut-être ce coût sera davantage « économiquement acceptable » pour l'industriel, comme le dit la loi.

« Cette garantie, c'est la réduction du risque là où il est, à sa source »

De manière générale, considères-tu que les industriels font tout le nécessaire pour réduire le risque à la source ou bien qu'ils se contentent plutôt d'appliquer le minimum légal ?

Il est difficile d'avoir une réponse globale à cette question, cela dépend vraiment de l'industriel, de la situation locale, du type de risque, etc. Ceci dit, il faut avoir des éléments d'appréciation au niveau national. Nous avons donc cherché à savoir quelle somme avait été engagée depuis AZF par le secteur industriel dans la réduction du risque à la source. Le chiffre annuel annoncé est aux alentours de 300 000 euros par site. FNE pense qu'il faut aller bien au-delà, car ces groupes, notamment ceux du CAC 40, en ont la capacité, mais surtout la responsabilité. Le problème est que la loi impose des investissements « dans la limite de l'économiquement acceptable » pour l'exploitant.

Toute la question est de savoir où s'arrête cette acceptabilité ? Au regard de quels critères ? Qui vérifie la capacité financière de tel exploitant ? La DREAL (4) ? Ces experts des process et de la sécurité industrielle en général ont-ils la compétence économique nécessaire pour correctement vérifier les capacités d'investissements de l'industriel ?

Ces questions se posent et ne pourront être tranchées qu'au prix d'une parfaite transparence sur les coûts et les ressources. Ce qui est sûr par contre, c'est que la sécurité peut toujours être améliorée, moyennant investissements. C'est avant tout une question de choix.

(4) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, un service de l'Etat.

En ta qualité de coordinateur du réseau Risques industriels à FNE. Peux-tu nous faire un point sur l'avancement des dossiers concernant le risque industriel ?

Il est bien évident que nous allons suivre avec une grande attention l'avancement des PPRT tout au long de l'année. Les diagnostics de vulnérabilité vont se généraliser, les conventions de financement vont-elles-aussi se développer, bref, la traduction concrète des plans va s'accélérer en 2012, et elle va retenir notre attention.

La mise en œuvre de cette politique n'est absolument pas garantie, les leviers que nous identifions n'ont pas encore été actionnés par les acteurs politiques, nous comptons bien nous saisir de la campagne présidentielle et des législatives pour faire avancer le dossier, notamment sur ses aspects financiers. Je fais ici bien sûr référence à la prise en charge totale par l'Etat, les collectivités et les exploitants, du coût des travaux à mener chez les riverains.

Ensuite, nous allons poursuivre nos programmes de formation des militants œuvrant dans le domaine des risques industriels. Nous allons rendre visites aux quelques fédérations qui n'ont pas encore bénéficié de notre formation sur les PPRT [plan de prévention des risques technologiques] et les CLIC [comité local d'information et de concertation]. Ensuite, nous allons poursuivre la formation sur les risques chroniques, comme nous l'avons fait en décembre 2011 à La Rochelle.



Au niveau des dossiers, nous préparons la poursuite du travail que nous avons engagé en 2008 sur les pollutions au mercure. C'est un sujet d'une actualité brûlante par exemple aux Etats-Unis, qui viennent de prendre les premières normes nationales visant à fortement réduire la pollution au mercure provenant des centrales électriques. Ce pays n'est pas le premier à se pencher sur des instruments qui permettent de limiter les rejets et la circulation du mercure. FNE va consacrer une partie de son travail sur ce sujet au cours de l'année 2012.

Enfin, il est bien évident que la question nucléaire va être sur toutes les lèvres au cours des prochains mois. FNE compte bien faire entendre sa voix à cette occasion et mettre en avant son analyse de la situation et sa vision de la transition énergétique. Nous avons des solutions, nous voulons les faire connaître.